

Nouméa, le 19 octobre 2016

**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Services des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux et des  
Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :

Affaire suivie par :

**COMPTE RENDU DE VISITE  
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Installation	Installation de stockage des déchets de Gadji
Exploitant	Calédonienne des Services Publics
Commune	Païta
Quartier	Gadji
Date de la précédente inspection	22/10/2015
Date de l'inspection	19/10/2016
Nom(s) des inspecteur(s)	
Accompagnants	

**1. OBJET DE L'INSPECTION**

- point sur les éléments demandés lors de la visite du 22 octobre 2015 ;
- point sur l'arrêté de mise en demeure n°3277-2015/ARR/DENV du 3 mars 2016 et particulièrement sur l'article 4 relatif aux actions à mettre en œuvre afin d'obtenir un plan d'intervention opérationnel ;
- visite d'inspection annuelle de l'ISD et du CET de Gadji.

**2. SITUATION ADMINISTRATIVE**

En règle, encadrée par l'arrêté modifié n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société Calédonienne de Services Publics CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji - commune de Païta.

Certaines des demandes formulées dans le compte rendu de la visite d'inspection réalisée le 22 octobre 2015 n'ont pas été réalisées et sont détaillées ci-après.

**3. SITUATION TECHNIQUE**

**1. Demandes formulées lors de la précédente visite**

Demandes	Délais	Etat au 19/10/16
Registre de suivi de la caractérisation mensuelle du biogaz	2 semaines	Registre non transmis. L'exploitant indique que ce suivi est réalisé chaque mois. <b>Il est demandé à l'exploitant de transmettre les données de ce registre pour 2016 dans un délai de 2 semaines.</b>

Transmission à l'inspection des installations classées du rapport d'autosurveillance du CET de Gadji	2 semaines	<b>Rapport non transmis.</b> L'exploitant indique que le volume des lixiviats est suivi lors des vidanges de la cuve. Les lixiviats collectés dans la cuve de stockage dédiée au CET sont transvasés dans le bassin de stockage des lixiviats de l'ISD. Ainsi les lixiviats sont dilués avec ceux de l'ISD et il n'est pas réalisé d'analyse sur les lixiviats du CET. <b>Le rapport doit être transmis à l'inspection des installations classées dans un délai de 2 semaines.</b>
Evacuation totale du stock de pneumatiques accumulés sur la déchetterie	1 mois	Réalisé L'exploitant précise que les pneumatiques sont évacués sur la plateforme draingom une fois par semaine.
Nettoyage de la zone de stockage des pneumatiques de la déchetterie	1 mois	Réalisé
Débroussaillage de la zone de marécage en point de rejet de la déchetterie	2 mois	Réalisé
Nettoyage et curage du caniveau de récupération des eaux de ruissellement	2 mois	Réalisé
Vérification ou mise en place d'extincteurs adaptés aux risques à combattre sur le site de la déchetterie	2 mois	Réalisé
S'assurer que le plan d'exploitation de l'ISD est à jour	2 mois	Réalisé
Affichage de la liste des déchets acceptés à la déchetterie à l'entrée de la déchetterie ou de l'ISD	3 mois	<b>Non réalisé</b> <b>L'affichage doit être mis en place dans un délai de 3 mois.</b>
Transmission à l'inspection des installations classées d'un mémoire sur l'état du CET	3 mois	<b>Non transmis</b> <b>Le mémoire de l'état doit être transmis à l'inspection des installations classées dans un délai de 3 mois.</b>
Reconnexion du réseau de biogaz à la torchère ou présenter à l'inspection des installations classées une étude de dimensionnement des gaz de fermentation actuels permettant de mettre en évidence qu'il n'est pas nécessaire de collecter et de traiter le biogaz émis par l'ancien centre d'enfouissement technique	3 mois	<b>Non transmis</b> <b>L'étude de dimensionnement doit être transmise à l'inspection dans un délai de 3 mois.</b>
Disposer d'un plan opérationnel de gestion des eaux de surface en cas d'évènements pluvieux intenses incompatibles avec le dimensionnement des ouvrages de gestion de l'eau	6 mois	<b>Non transmis</b> <b>Le plan doit être transmis à l'inspection dans un délai de 3 mois.</b>

## 2. Point sur l'arrêté de mise en demeure n°3277-2015/ARR/DENV du 3 mars 2016

- **articles 1 et 3** : l'évacuation du stock historique est en cours et l'exploitant indique mettre en œuvre les moyens nécessaires à la tenue du délai de résorption au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

L'exploitant a transmis trimestriellement un état d'avancement de la résorption du stock historique pour chaque période écoulée :

Le dernier état réalisé par l'exploitant au 13 octobre 2016 indique que :

« Quantités (tonnages et volumes) résorbées du stock historique :

- Utilisation de 4 000 t de broyats de pneumatiques enfouis dans les casiers C2 et D1,
- Utilisation de 140 t de pneumatiques VL/PL utilisés dans le casier D1 pour la protection des flancs,
- Export pour valorisation énergétique 485 t.

Quantités restant à traiter pour finaliser la résorption du stock : stock de PUNR résiduel 930 t. »

- **article 2 :** L'exploitant a informé l'inspection des installations classées par courrier en date 2 septembre 2016 de son souhait de maintenir l'installation sous le seuil d'autorisation après la résorption du stock historique. La demande de régularisation administrative par le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation n'est donc pas maintenue.
- **article 4 :** Actions à mettre en œuvre afin d'obtenir un plan d'intervention opérationnel

En raison des difficultés rencontrées par l'exploitant dans le cadre des recrutements des pompiers volontaires, nombreuses actions n'ont pu être menées à bien dans les délais imposés par la mise en demeure. Il est demandé à l'exploitant de s'assurer que l'ensemble des actions suivantes soient opérationnelles pour la fin du délai de mise en demeure de la résorption du stock historique, soit au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Demands	Etat d'avancement	Informations apportées par l'exploitant
Mise en place de moyens de communication radio des acteurs de la sécurité incendie et mise en place d'un réseau radio exploitation	réalisé	Les radios sont opérationnelles.
Aménagement de la salle « poste de commandement opérationnel » dit PCO	En cours	La salle de réunion de l'ISD sera utilisée comme salle PCO. L'exploitant indique que l'aménagement consistera à la mise en place de panneaux pour la coordination des actions sur site en cas de crise. L'emplacement des réseaux reste à ajouter sur les panneaux avant édition. L'exploitant indique que la salle sera aménagée pour fin novembre.
Formation extincteurs/RIA destinées aux agents d'exploitation travaillant sur l'ISD Gadji	réalisé	
Formation « coordinateur incendie » destinée aux cadres intervenant sur l'ISD de Gadji	En cours	L'exploitant indique que la formation des cadres sera finalisée avant fin novembre.
Recrutement de pompiers d'entreprise disposant de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire	En cours de finalisation	L'exploitant indique que l'ensemble des pompiers ont été sélectionnés. Ces pompiers volontaires seront formés à l'utilisation des moyens de lutte contre incendie sur le site de l'ISD. L'exploitant indique qu'actuellement il existe une problématique sur les heures de travail des pompiers volontaires avec la direction du travail. <b>L'exploitant tiendra informée l'inspection des installations classées de l'avancée de la situation sous un délai de 2 semaines.</b>
Mise en œuvre organisationnelle et fonctionnelle d'un binôme de pompiers en garde postée	En cours	L'exploitant indique qu'actuellement il y a toujours en place un binôme d'agent CSP formé à l'utilisation du véhicule de première intervention (VPI) et à la maîtrise du risque incendie sur site. Les rondes de

		surveillance sont notamment réalisées avec le VPI.
Aménagement d'une base vie pouvant accueillir une garde postée de deux pompiers pendant 24H	Non réalisé	L'exploitant indique qu'il est envisagé la mise en place d'un bungalow comme base vie pour les pompiers volontaire en poste pendant 24H. Cependant il précise qu'aucun devis n'a pour l'instant été réalisé en ce sens. <b>Il est demandé à l'exploitant de transmettre un état d'avancement de cette démarche avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.</b>
Achat d'équipements de protection individuelle adaptés	Non réalisé	L'exploitant indique attendre la confirmation du recrutement des pompiers volontaires afin de réaliser une commande globale des équipements de protection individuelle pour l'ensemble des pompiers et des agents d'exploitant CSP et des pompiers volontaire.
Finalisation des fiches reflexes	En cours de finalisation	<b>Il est demandé à l'exploitant de finaliser l'ensemble des fiches reflexes avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.</b>
Réception et mise en place des bâches souples réserves d'eau	En cours de finalisation	Les plateformes permettant la dépose des bâches souples sont terminées. La mise en place des bâches souples est prévue pour le courant de semaine de la visite d'inspection. L'exploitant précise qu'il est prévu d'utiliser de l'eau de pluie actuellement au fond de l'alvéole D2 (non exploitée actuellement et sans déchet) afin de remplir les bâches. <b>Il est demandé à l'exploitant de transmettre à l'inspection des installations classées une photographie de chaque bâche souple une fois mise en place.</b>
Réception et mise en service du véhicule de première intervention	Réalisé	Une démonstration de l'utilisation du VPI est réalisée au moment de la visite.
Formation des pompiers à l'utilisation du véhicule de première intervention selon un règlement de manœuvres internes	En cours	L'exploitant indique que cela sera réalisé à l'arrivée des pompiers volontaires.
Exercice grandeur nature avec les sapeurs-pompiers de Païta	Non réalisé	<b>Il est demandé à l'exploitant de programmer cette intervention avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.</b>

- Point sur les prescriptions en matière de lutte contre l'incendie (article 6.6) et moyens de lutte contre l'incendie observés lors de la visite :

Une pompe aspirante est stockée dans la salle de réunion. Cette pompe peut être utilisée dans un bassin type de celui des eaux pluviales afin de permettre la distribution de l'eau avec un raccord pompier.

L'exploitant indique qu'un contrôle global des moyens de lutte contre l'incendie du site a été réalisé cette année. **Il est demandé à l'exploitant de transmettre le rapport à l'inspection des installations classées sous un délai de 2 semaines.**

La zone des bureaux administratifs est équipée de 2 robinets d'incendie armés (RIA) et celui situé à côté de l'accueil ne présente pas de mention de révision en 2016. **Il est demandé à l'exploitant de s'assurer que la révision de cet équipement a bien été réalisée pour l'année en cours.** 6 extincteurs sont également présents autour de ces bâtiments.

La déchetterie est équipée de deux RIA (l'un à l'entrée de la plateforme et le second face au décrocteur de roues proche de la voie d'accès) ainsi que d'un extincteur dans la guérite de l'agent.

Une démonstration de l'utilisation du VPI est effectuée sur la plateforme draingom. L'équipement est raccordé à un point de collecte tel qu'une bouche incendie et permet la projection des eaux à différents débits (100L à 500L/min) par des lances de diamètres différents (25, 40 et 60 cm) en fonction de l'importance de l'incendie à combattre. Le VPI permet un éloignement maximum de 500 mètres entre le point d'eau et l'incendie et est également équipé d'un mousser ainsi qu'un émulseur dans but de lutter contre les feux de nature différente tels que les feux d'hydrocarbures. Un projecteur sur le toit du VPI permet d'apporter un éclairage important. Ce projecteur peut être déployé jusqu'à 2 mètres par un système de levage pneumatique. Il ne peut cependant pas être déployé lorsque le véhicule roule.

Un plan de maintenance du VPI va être établi par l'exploitant et pourra notamment inclure la motopompe pouvant être utilisée dans le bassin eaux de pluie.

L'ISD est équipée de 5 plateformes afin d'accueillir les bâches souples réserves d'eau de capacités suivantes :

- 90m<sup>3</sup> sur le CET en face de la zone en cours d'exploitation ;
- 140m<sup>3</sup> au droit de la plateforme draingom ;
- 60m<sup>3</sup> au niveau de la montée entre les casiers A et B ;
- 2 X 5m<sup>3</sup> à proximité du stock historique de pneumatiques usagés non réutilisables ;

L'exploitant indique que l'ensemble des engins d'exploitation ont été équipés d'extincteurs. Cette information sera vérifiée dans le rapport de contrôle annuel du dispositif incendie

La plateforme draingom est équipée de 3 extincteurs 50kg mobiles, d'un RIA et de deux petits extincteurs. Le RIA ne fait pas apparaître d'étiquette de vérification. **Il est demandé à l'exploitant de s'assurer de la vérification de l'équipement pour l'année en cours.**

Le site comporte une piste d'accès pompiers réalisé dans la bande des 200mètres permettant de réaliser le tour de l'installation. Cette piste est empruntée le jour de la visite. La piste est régulièrement défrichée et pratiquée chaque jour pour les rondes de surveillance du site. **Il est demandé à l'exploitant de s'assurer que cette piste d'accès ceinturant l'exploitation soit maintenue en bon état et praticable à tout moment et d'évacuer les déchets verts restants après débroussaillage.**

### 3. Observations diverses

- Déchèterie :

Un container contenant une cuve de stockage de 16m<sup>3</sup> et de distribution de gasoil est observé sur la plateforme de la déchetterie. L'exploitant indique que cet équipement a été mis en place afin d'éviter la sortie des véhicules d'exploitation et le VPI du site. **Il est demandé à l'exploitant d'indiquer le débit de la distribution et de transmettre la fiche de données de sécurité du gasoil afin de permettre à l'inspection d'évaluer le régime de classement ICPE de cette activité.**

Une benne de stockage de verre est située sur le chemin de la déchetterie au lieu d'être installée sur la plateforme. **Il est demandé à l'exploitant de remettre en place cette benne sur la plateforme de la déchetterie.**

La borne de stockage des huiles usagées présente des écoulements sur la paroi et il est constaté un déversement recouvert d'absorbant au sol. L'exploitant indique que le bac de rétention n'est pas adapté en raison des déversements lors du dépôt des huiles dans la benne par les apportant. Il ajoute qu'il est difficile d'observer le niveau de remplissage de la benne. **Il est**

**demandé à l'exploitant de nettoyer la paroi de la benne ayant affectée par l'écoulement et de mettre en place un bac de rétention adapté au volume de la borne.**

- CET :

Des creux sont observés sur le dôme du CET de Gadji. Il est rappelé à l'exploitant la nécessité de procéder à un reprofilage du dôme lorsque des tassements sont observés.

Le portail d'accès à la cuve de stockage des lixiviats du CET présente un passage permettant l'accès au site pour les individus au travers du portail. L'exploitant indique avoir mandaté une entreprise afin de réfectionner le portail.

La cuve à lixiviats du CET n'est pas fermée au moment de la visite. Le flexible servant au pompage est encore dans la cuve. Des animaux morts (poule, batraciens..) sont constatés à la surface des lixiviats et le niveau de remplissage est important. **Il est rappelé à l'exploitant que la cuve doit être maintenue fermée à tout moment et que la cuve doit être vidangée. Un justificatif de la vidange de la cuve sera transmis à l'inspection des installations classées.**

- Bassin de stockage des eaux pluviales :

Le bassin de stockage des eaux pluviales présente un niveau de remplissage important ainsi qu'une coloration jaune-terre causée par une forte concentration de fines. L'exploitant indique que de nombreuses fines ont été ravinées en raison des pluies des dernières semaines. Des analyses sont actuellement en cours sur eaux du bassin avant de pouvoir procéder à l'évacuation vers le milieu naturel suite à la campagne des lixiviats.

La vanne de rejet du bassin est fermée lors de la visite mais un écoulement important est constaté dans le regard en sortie du bassin. L'exploitant indique que la dernière observation du bassin a été réalisée lundi et qu'aucun écoulement n'avait été constaté. **Il est demandé à l'exploitant de mettre en place immédiatement les actions nécessaires à l'arrêt du déversement dans le milieu naturel des eaux pluviales contenues dans le bassin en l'absence de réception d'analyses indiquant le respect des valeurs limites de rejet fixées dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter. Conformément à l'article 12 de l'arrêté d'autorisation de l'ISD, l'exploitant est tenu de transmettre un rapport d'incident à l'inspection des installations classées dans un délai de 15 jours indiquant les origines et causes de ce déversement, ses conséquences ainsi que les mesures prises afin d'y remédier et celles pour éviter qu'il se reproduise.**

- Plateforme Draingom :

Une fuite d'hydrocarbure est constatée à l'arrière de la grue. L'exploitant indique qu'une fuite s'est produite lors de sa maintenance et l'épanchement a été contrôlé par de l'absorbant.

Deux sacs d'absorbant sont stockés sur site.

Le caniveau d'évacuation des eaux de ruissellement de la plateforme relié au séparateur d'hydrocarbures est observé. L'exploitant indique que ce caniveau est curé chaque semaine afin d'éviter tout encombrement en raison des envols résultants de l'activité de broyage des pneumatiques. **Le béton entourant le caniveau s'est effrité et doit être réfectionné.**

- Point de rejet RM 22 :

Le point de rejet final des eaux pluviales issues de l'ISD est observé au niveau du caniveau longeant la route RM 22. Un écoulement continu est constaté. Il convient de préciser l'aménagement sauvage d'un potager sauvage dans la bande des 200 mètres en aval du point de rejet des eaux pluviales. **Il est demandé à l'exploitant d'observer l'écoulement une fois que la vanne en sortie du bassin d'eau pluviale permettra l'arrêt de l'écoulement.**

- Clôture :

De la rubalise est positionnée à différents endroits de la clôture de l'ISD permettant le repérage de zone nécessitant une réfection. Une entreprise a été mandatée en ce sens par la CSP. Les déchets verts issus du défrichage de la portion de la voie d'accès pompiers doivent être évacués après chaque débroussaillage.

Les justificatifs des mesures demandées par l'inspection dans installations classées devront être transmis par l'exploitant à l'issue des délais indiqués.

**L'inspecteur des installations classées**

  
**Aurore Rouby**



*Equipements de lutte contre l'incendie*



*Photo 1 : Motopompe actuellement stockée dans la salle de réunion*



*Photo 2 : un des RIA des locaux administratifs*



*Photo 3 : 4 des 6 extincteurs des locaux administratifs*



*Photo 4 : RIA à l'entrée de la déchetterie*



*Photo 7 : Extincteur de la déchetterie*



*Photo 8 : RIA de la déchetterie face devant la voie d'accès*





Photo 9 : Extincteur de la torchère



Photo 10 : Vue globale du VPI



Photo 11 : Raccordement du VPI à la borne de la plateforme draingom



Photo 12 : Intérieur du VPI (lances et pompe) vue de profil



Photo 13 : Intérieur du VPI (lance et pompe) vue arrière



Photo 14 : VPI en fonctionnement (lance gros débit)



Photo 15 : VPI en fonctionnement (lance petit débit)



Photo 16 : Répartiteurs





Photo 17 : Projecteur déployé sur le toit du VPI



Photo 18 : Mousseur



Photo 19 : Emulsseur



Photo 20 : Extincteurs 50 kg sur la plateforme Draingom



Photo 21 : Ria et extincteurs de la plateforme draingom et vue sur l'épanchement d'huile sous la grue

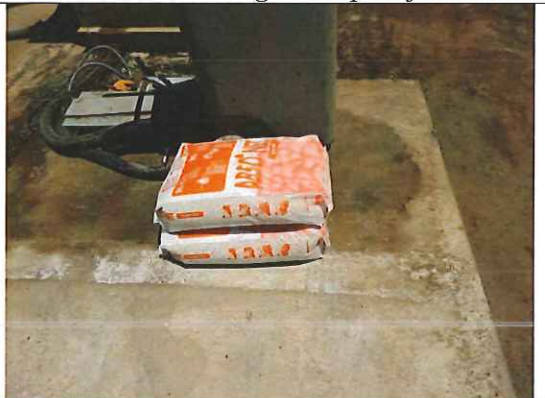


Photo 22 : Sacs d'absorbants



Photo 23 : Plateforme pour bâche souple de stockage CET



Photo 24 : Plateforme pour bâche souple de stockage draingom





Photo 25 : Plateforme pour bâche souple de stockage proximité du stock historique



Photo 26 : Plateforme pour bâche souple de stockage montée entre les casier A et B

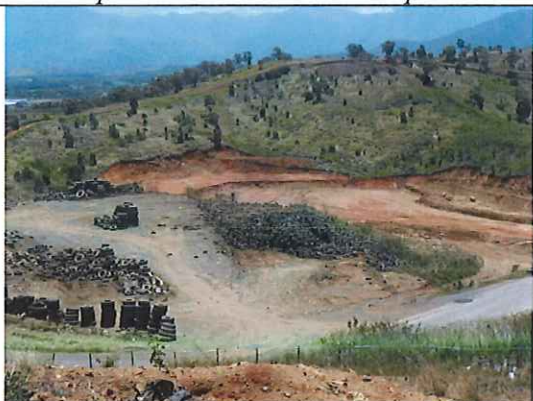


Photo 26 : Stock historique restant à resorber au moment de la visite



Photo 27 : Stock historique restant à resorber au moment de la visite



Photo 28 : Container contenant la cuve de stockage et la distribution du gasoil



Photo 29 : Intérieur du container

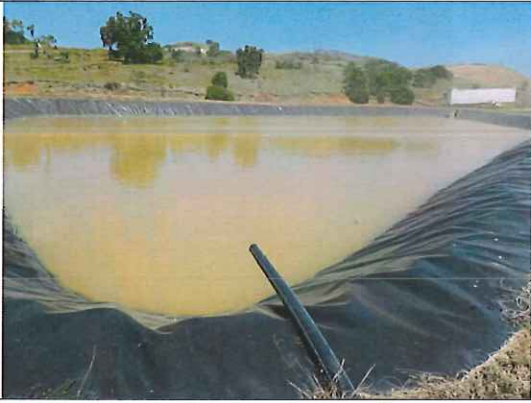


Photo 30 : Benne de stockage du verre à remettre sur la plateforme de la déchetterie



Photo 31 : Benne de récupération des huiles usagées avec huiles ayant coulées sur la paroi et au sol





*Photo 32 : Bassin de récupération des eaux de pluie*



*Photo 33 : Regard en sortie de bassin avec vanne fermée et écoulement depuis le bassin des eaux de pluies*



*Photo 34 : Caniveau de récupération des eaux de ruissellement de la plateforme draingom dont les bordures béton sont à réfectionner*



*Photo 35 : Cuve de stockage des lixiviats du CET ouverte avec flexible de vidange*



*Photo 36 : Exemple de marquage rubalise pour réfection de la barrière ou du barbelés*



*Photo 37 : Zone de végétation à évacué sur l'enrochement en sortie du bassin des eaux pluviales*



*Photo 38 : Portion de la RM 22 avec eaux ruissellant dans le caniveau*



*Photo 39 : Zone de résurgence d'eau située entre la sortie du bassin des eaux de pluie et le caniveau de la RM 22 mais en aval du potager*